



UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre de la Santé et des solidarités
8 avenue de Ségur
75007 PARIS

Malakoff, le 23 mai 2006

Objet : préavis de grève pour le 08 juin 2006

Monsieur le ministre,

Avec la CPH (Confédération des Praticiens des Hôpitaux) dont elle fait partie et l'INPH (Intersyndicat national des praticiens hospitaliers) qui représentent 80 % des praticiens hospitaliers, l'USP (Union Syndicale de la Psychiatrie) appelle à la grève pour la journée du 8 juin.

Il s'agit à nouveau de défendre notre indépendance professionnelle à l'hôpital et donc l'un des derniers verrous permettant de limiter les atteintes aux droits et à l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire. Il en va de même des différentes attaques concernant le secret professionnel (prévention de la délinquance).

Notre inquiétude est très grande quant à l'évolution prévisible de l'hôpital public et du système de soins dans son ensemble.

En dehors même des difficultés liées à la démographie médicale et des budgets hospitaliers **l'accès aux soins est de plus en plus souvent compromis et cela s'est particulièrement aggravé depuis la réforme de l'assurance maladie**. De nombreux patients "choisissent" de renoncer aux soins pour des raisons financières particulièrement en hospitalisation mais le plus souvent en amont en raison de l'humiliation que représente la démarche sociale d'aide. **C'est ce défaut de soins qui coûte cher et coûtera très cher à moyen terme financièrement mais surtout en niveau de souffrance de la population.**

Il nous faut donc à nouveau **dénoncer la violence des « réformes » mais aussi les mensonges des ministres successifs** qui en diminuant le niveau de solidarité et en privatisant la prise en charge de la santé provoquent non pas une réduction mais une **augmentation du coût global, comme aux USA qui dépensent 15% de leur PIB pour la santé (moins de 10% en France) pour un système qui exclut 42 millions de personnes**.

C'est en effet cette orientation qui est prise depuis plusieurs années et la réforme hôpital 2007 vient aggraver cette situation **en accentuant les inégalités** par une sélection des activités rentables pour une population rentable afin de tenter d'équilibrer les budgets des hôpitaux et de satisfaire à **une idéologie de la concurrence**.

Les soins sont évalués au mérite, sur la base de la valeur marchande de l'individu. Le parcours de soin, le dossier médical partagé sont imposés pour les plus pauvres. L'eugénisme social est ici assumé pleinement et sans complexe.

Ces orientations ne sont pas tolérables, elles sont incompatibles avec l'exercice de la médecine. C'est pour cette raison que le ministère s'attaque au statut et à l'indépendance de l'exercice professionnel et **c'est aussi parce c'est intolérable que la mobilisation est aussi forte et qu'elle ne faiblira pas**.

Nous refusons d'être complice de cet abandon de soins généralisé et ne sommes pas dupes de son camouflage administratif.

Si la légitimité que vous conférez au chef comptable qui devient le directeur et aux comptables qui seront les présidents de CME et chefs de pôles est cohérente avec le reste de vos propositions elle est pour nous inacceptable.

C'est évidemment l'ensemble de ces orientations qui sont inacceptables pour l'Union Syndicale de la Psychiatrie. Dans l'immédiat, nous exigeons avec l'intersyndicale CPH-INPH :

- Le retrait de toute procédure d'affectation locale, qu'elle soit administrative ou médicale.
- Le maintien des nominations ministérielles sur un poste, dans un service comme dans un pôle.
- La mise en place de réelles garanties statutaires lors de suppression ou de fermeture de poste de PH.
- Une participation paritaire au Conseil d'Administration du Centre National de Gestion et dans le fonctionnement des instances de nomination.
- L'ouverture effective des négociations pour une valorisation des retraites des praticiens.
- L'urgente correction des inégalités de carrière des temps partiels.
- Une véritable reconnaissance de l'astreinte sur la base des conclusions du rapport IGAS sur la permanence des soins.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre PARESYS
Président de l'Union Syndicale de la Psychiatrie